

sous la direction de
Daniel C. Bach

La France et l'Afrique du Sud

Histoire, mythes et enjeux contemporains

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

CREDU
P.O. Box 58480
NAIROBI

CHAPITRE VIII

Un système autonome de relations : la France et l'Afrique du Sud

1963-1977

Daniel C. BACH

Les travaux consacrés aux relations franco-africaines sous les présidences du général de Gaulle et de Georges Pompidou ignorent, la plupart du temps, les rapports établis avec des États africains non colonisés par la France. Parmi nombre d'exemples, on peut citer le traitement marginal accordé aux interventions françaises dans la crise du Congo ex-belge, au début des années soixante, ou, quelques années plus tard, dans la guerre civile nigériane. Les rapports particulièrement étroits établis avec l'Afrique du Sud durant toute cette période sont tout aussi peu étudiés. Pourtant, loin de constituer de simples épiphénomènes, ces champs d'intervention méritent d'être pris en compte de manière beaucoup plus systématique : en premier lieu parce que les politiques menées ont eu un impact significatif sur les zones et États concernés, mais aussi parce que ces études de cas révèlent des modalités d'interaction inédites qui remettent en question nombre d'idées reçues sur la politique africaine de la France.

Le cas sud-africain doit son originalité à la constitution d'un système autonome de relations qui a perduré jusqu'au milieu du septennat de Valéry Giscard d'Estaing. Durant toute cette période, des relations particulièrement fiables sont établies qui résultent de ce que chacun des partenaires fait appel à l'autre pour se prémunir contre des pressions ou politiques internationales qui vont à l'encontre de ses intérêts. L'Afrique du Sud entend pallier les effets de l'embargo anglo-américain de 1963 sur les ventes d'armements et, plus généralement, de la montée de pressions qui tendent à l'isoler. Pour leur part, les dirigeants français cherchent à tirer profit d'une occasion inespérée d'atténuer les coûts de recherche et de fabrication qu'impose la pratique d'une politique d'indépendance nationale en matière d'armements. Les bons rapports avec Pretoria sont d'autant plus appréciés qu'ils impliquent également la

possibilité d'importer de l'uranium « libre d'emploi », nécessaire au développement de la force nucléaire stratégique française.

Autonome face aux orientations préconisées par les « grands » acteurs du système international, la coopération franco-sud-africaine l'est aussi dans ses rapports avec l'Afrique. Peut-être parce que les intérêts de la France sur le continent ne s'étendent guère à l'extérieur du groupe de ses anciennes colonies, sans doute parce que ces dernières sont fortement dépendantes de l'aide française, les rapports entre Paris et Pretoria sont à même de s'intensifier sans que ceci soit source de préjudice. Cette situation persiste jusqu'au milieu des années soixante-dix : il faut attendre la décolonisation portugaise en Afrique centre-australe pour que la nécessité d'une plus grande prudence dans les engagements français commence à se faire sentir. Jusqu'alors, l'assise et l'autonomie du système de relations franco-sud-africain sont telles que Paris et Pretoria peuvent tenter de promouvoir ouvertement la cause sud-africaine auprès des États francophones en 1968-1972. C'est l'épisode du « dialogue », une tentative de multilatéralisation de l'assise des réseaux franco-sud-africains qui marque l'apogée des convergences entre les deux États (chapitre IX).

Dans une première partie de ce chapitre, nous évoquerons les données constitutives des relations établies au début des années soixante : achats d'uranium, ventes et transferts d'armements contribuent alors à conférer leurs traits spécifiques aux rapports bilatéraux, bientôt confortés par des convergences monétaires et géopolitiques d'une portée plus globale. On analysera ensuite comment les échanges établis ont été façonnés par le poids des logiques étatiques et l'influence du complexe « militaro-industriel » de chacun des partenaires, sans parler de la pénétration des réseaux gaullistes par un lobby sud-africain particulièrement prospère. Parce qu'elles témoignent d'un faible dynamisme à l'exportation, les entreprises françaises manifestent une dépendance considérable envers les relations inter-étatiques. Hors du cadre des contrats passés avec le secteur public sud-africain dans des domaines souvent sensibles, il n'est point de salut pour nombre d'entre elles, peu à même de s'imposer sur un marché nouveau où elles ne bénéficient pas des protections et rentes de situation coutumières en Afrique francophone.

On analysera enfin, comment, avec la fin du gaullisme d'État, s'amorce l'évolution des rapports en vigueur depuis près d'une décennie. Le septennat de Valéry Giscard d'Estaing va de pair avec une tendance à la banalisation des rapports franco-sud-africains, conséquence d'une évolution qui touche aussi bien à la structure des échanges qu'au contexte international dans lequel ils s'insèrent.

1. Les termes de l'échange

A l'origine du partenariat qui s'instaure en 1963 figure le « détournement » de ressources dont la communauté internationale entendait contrôler l'utilisation aux dépens des deux États : tandis que la France fait échec à l'embargo anglo-américain sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, cette dernière fournit à la France l'uranium à usage militaire nécessaire au développement de sa force de frappe. Les relations ainsi établies seront bientôt consolidées par l'autorisation faite à la France d'établir sur le sol sud-africain une station d'observation satellite qui permet un suivi autonome des programmes spatiaux civils et militaires... Pour des motifs certes différents, les deux États préconisent avec une égale conviction la réévaluation des prix de l'or ; ils vont d'ailleurs tenter, à tour de rôle, de mettre en œuvre des stratégies de contestation de la suprématie du dollar au sein du système monétaire international.

a) *L'achat d'uranium « libre d'emploi »*

Bertrand Goldschmidt, qui fut responsable des relations internationales du Centre d'études atomiques (CEA), raconte comment, en mars 1963, alors qu'il visitait les installations nucléaires sud-africaines, ses interlocuteurs lui apprirent :

« ... que leur gouvernement était décidé à ne pas discriminer entre les trois puissances nucléaires occidentales et était prêt à autoriser ses producteurs à passer avec le CEA un contrat pluri-annuel de vente. Il fut conclu quelques mois plus tard et portait sur un tonnage de près des deux tiers de la production annuelle de la France à cette date, à un prix voisin du... tiers de celui proposé par les Canadiens dans la négociation avortée de 1957... » (1).

En vertu de la politique de non-dissémination mise en place sous l'égide de Washington, les États-Unis et le Royaume-Uni sont à cette époque seuls habilités à acquérir de l'uranium « libre d'emploi » auprès des producteurs du monde non communiste (2). Depuis la crise de Suez, les gouvernements successifs de la France ont, de ce fait, vainement tenté de se procurer de l'uranium utilisable à des fins militaires — c'est-à-dire non soumis à un contrôle d'utilisation par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). C'est dire toute l'importance de la décision sud-africaine d'accepter de vendre de l'uranium « libre d'usage » au CEA.

(1) B. Goldschmidt, *Le complexe atomique, histoire de l'énergie nucléaire*, Paris, Fayard, 1980, p. 302. Pour la date de cette visite, cf. *Johannesburg Star*, 19 mars 1963.

(2) C'est-à-dire l'Afrique du Sud et les producteurs américano-canadiens qui fournissent respectivement 15 % et 76 % de la production des pays non communistes.

Ce faisant, Pretoria contrevient à la politique de non-prolifération qui affectait tout particulièrement la France, seul autre État du monde occidental à disposer de l'arme atomique.

La portée de la décision sud-africaine ne peut qu'être appréciée par le général de Gaulle qui accorde une priorité absolue au développement d'une force nucléaire stratégique indépendante et manifeste son impatience devant les retards successifs du programme français (3). Le 14 janvier 1963, le président français a, d'ailleurs, rejeté l'offre américaine de fusées Polaris afin de conserver à la France son indépendance en matière de défense. Six mois plus tard, lorsque le rapprochement américano-soviétique consécutif à la crise de Cuba aboutit à la signature du Traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, la France se refuse à le signer. En effet, contrairement aux États-Unis et à l'Union soviétique, les progrès accomplis dans le développement de sa force de frappe ne lui permettent pas encore de procéder à des essais souterrains, seuls autorisés par le nouveau traité.

Il faudra attendre 1973 pour que l'hostilité américaine au programme nucléaire français cède la place à une politique d'assistance et de collaboration de nature comparable à celle mise en place au profit de la Grande-Bretagne (4). Pour l'heure, informés des termes du contrat que la Commission sud-africaine de l'énergie atomique et le CEA ont signé en 1964, les États-Unis en sont profondément et durablement irrités. Toujours selon Bertrand Goldschmidt :

« ... Washington, quelque trois ans plus tard [1967], fit sentir son mécontentement à Pretoria en hésitant jusqu'au dernier moment à renouveler l'accord décennal de coopération nécessaire pour alimenter en uranium très enrichi le réacteur de recherches national [Safari I], pourtant d'origine américaine et contrôlé par l'AIEA [Agence internationale de l'énergie atomique]. S'il l'avait fallu alors, la France aurait été prête à céder à ses fournisseurs d'uranium les quelques kilos d'uranium 235 nécessaires à ce réacteur, à partir de sa production militaire qui débutait dans l'usine de Pierrelatte (5). »

Le contrat initial de livraisons d'uranium sud-africain à la France a été suivi d'autres — le gouvernement canadien ayant maintenu son embargo sur la vente d'uranium « libre d'emploi », de nouvelles négociations ont échoué en 1965. Toutefois, au fil de la décennie, le caractère

(3) J. Lacouture, *De Gaulle*, Vol. III, Paris, Seuil, 1986, p. 452 et suiv. L'explosion des deux premières bombes thermonucléaires françaises intervient finalement en août 1968.

(4) Richard H. Ullman, « The Covert French connection », *Foreign Policy*, n° 75, été 1989, p. 3-33.

(5) Goldschmidt, *op. cit.*, p. 302-3. Lorsqu'au début des années soixante-dix la coopération nucléaire de l'Afrique du Sud avec les États-Unis et la Grande-Bretagne prend fin, ce n'est pas la France mais l'Allemagne fédérale qui va finalement transférer à l'Afrique du Sud sa technologie en matière de fission. J.D.L. Moore, *South Africa and Nuclear Proliferation*, Londres, Macmillan, 1987, p. 82-95.

sensible des achats à l'Afrique du Sud décline car, avec l'augmentation de la production française et la montée en puissance de celles du Gabon et du Niger, l'autonomie de l'Hexagone s'accroît. En 1971, le CEA est ainsi placé dans une position de vendeur. Si les achats se poursuivent, c'est d'abord au regard des bas prix pratiqués et des garanties d'approvisionnement offertes (voir chapitre XV). En contrepartie des livraisons sud-africaines, la France, comme d'ailleurs les États-Unis et la Grande-Bretagne, a, durant toute cette période, accueilli et formé à la recherche nucléaire des étudiants et des stagiaires sud-africains.

b) *Les transferts d'armement*

De 1963 à 1975, la France et l'Italie se taillent la part du lion dans les ventes d'armements et transferts de licences à l'Afrique du Sud, alors engagée dans un gigantesque effort d'équipement. Les industriels français sont en situation de quasi-monopole dans nombre de secteurs du fait du retrait volontaire des fournisseurs anglo-américains à partir de 1964.

La France a, certes, voté, le 4 décembre 1963, l'appel du Conseil de sécurité des Nations unies à un embargo sur les contrats de ventes d'armes et de munitions à l'Afrique du Sud. Lors du vote, les représentants de la France et de la Grande-Bretagne ont toutefois précisé qu'une distinction serait opérée entre armements offensifs et défensifs, leurs États se réservant le droit de fournir des matériels destinés à la protection de l'Afrique du Sud contre une agression extérieure (6). La position française demeure conforme à celle définie par une circulaire du Premier ministre, Georges Pompidou, qui, le 10 septembre 1962, avait interdit l'exportation d'armements susceptibles d'être employés à des fins de répression interne, les ventes d'armements lourds nécessaires à la sécurité du pays et à la protection de la route du Cap demeurant seules autorisées. Ce faisant, on n'a fait que reprendre la distinction introduite en 1955 par les Britanniques lors de la cession de la base de Simonstown au gouvernement de l'Union sud-africaine. Pour la France, le *distinguo* autorise une large palette d'interprétations et ne constituera guère un obstacle au développement des contrats et transferts de technologies sensibles. A titre d'exemple, il faudra attendre 1970 pour qu'un embargo sur la signature de nouveaux contrats de ventes d'hélicoptères soit annoncé par G. Pompidou, à la suite d'une intervention du président zambien Kenneth Kaunda, mandaté par l'OUA pour faire valoir que des hélicoptères vendus à l'Afrique du Sud sont couramment utilisés dans les opérations anti-guérilla en Rhodésie (7).

(6) Après la victoire des travaillistes, en 1964, la Grande-Bretagne rejoint la position des États-Unis. Les contrats en cours sont toutefois honorés ; A. Sampson, *Black and Gold*, Londres, Coronet, 1987, p. 132.

(7) *Le Monde*, 23 octobre 1970.

Ceci n'est guère surprenant quand on sait que ce sont les matériels français de lutte anti-guérilla utilisés dans le conflit algérien qui ont attiré l'attention des militaires sud-africains à la fin des années cinquante. A l'époque, l'armée française innove dans le domaine tactique grâce à ses hélicoptères d'attaque qui, conjugués avec l'utilisation de blindés légers, confèrent une souplesse et une efficacité nouvelles aux opérations sur le terrain. Des officiers sud-africains (tel le futur ministre de la Défense Magnus Malan) effectuent des stages auprès de l'état-major français afin d'y observer la conduite des opérations anti-guérilla. En juillet 1960, une mission du ministère sud-africain de la Défense se rend en France pour inspecter les hélicoptères légers de fabrication française (8). En 1961, le premier contrat d'achat de matériels français signé par l'Afrique du Sud porte sur des automitrailleuses Panhard 245 AML-90 et AML-60. Signe des temps, celles-ci proviennent des surplus des forces françaises en Algérie. Leur licence de fabrication est acquise par Pretoria un an plus tard (9).

Entre 1960 et 1975, la France aurait vendu pour quelque 4 milliards de francs de matériels militaires à l'Afrique du Sud (10). De manière incontestable, de 1964 à 1968, l'Afrique du Sud devient le troisième client de l'industrie aéronautique française, derrière Israël et les États-Unis, pour un montant de 1,571 milliard de francs (11). Si les livraisons françaises constituent une aubaine pour tous les partenaires concernés, la dépendance croissante de l'Afrique du Sud envers un seul fournisseur ne va pas sans susciter certaines réticences à l'intérieur du pays.

En Afrique du Sud, la politique française au sein de l'OTAN occasionne une certaine méfiance, malgré l'anglophobie commune aux deux partenaires. Comme le souligne le journaliste sud-africain Stanley Uys, au début de l'année 1969 :

« Pour tant est qu'elle apprécie l'amitié du Président de Gaulle, elle [l'Afrique du Sud] est parfaitement consciente que la France est marginale en Europe occidentale, et que être acceptée par les Français ne signifie pas une acceptation par la communauté occidentale. Et une acceptation par l'Occident est ce que le gouvernement Vorster désire réellement (12). »

Afin d'inciter les gouvernements américain et britannique à reprendre leurs livraisons, les dirigeants sud-africains font volontiers état, sur un ton triomphaliste et provocateur, de la fiabilité du soutien français à « la

(8) *Herald Tribune*, 19 juillet 1960.

(9) L'Afrique du Sud, qui traite alors avec un large éventail de pays, n'acquiert pas moins de 127 licences cette année-là ; *Africa Institute Bulletin* (Pretoria), novembre 1964.

(10) P. Bernerel, *Les enfants de Soweto*, Paris, Stock, 1977, p. 223.

(11) *Le Monde*, 22 juillet 1970.

(12) S. Uys in *The Observer Foreign Service News* (Londres), 2 janvier 1969, p. 2.

défense de la route du Cap » (13). Leurs déclarations fracassantes, largement reprises par les médias occidentaux, tendent même à se multiplier à la fin des années soixante : durant l'année 1967, alors que le cabinet Wilson débat de l'opportunité de répondre favorablement à une série de commandes sud-africaines qui amélioreraient les comptes extérieurs de la Grande-Bretagne ; en 1969-70, lorsque la nouvelle administration américaine amorce un assouplissement de sa politique envers l'Afrique du Sud (14), tandis qu'en Grande-Bretagne, les conservateurs, de retour au pouvoir, tentent de lever un embargo qui prive les industriels du pays de fructueux contrats (15). Face à cette situation, les industriels français de l'armement vont chercher à multiplier les cessions de licences (voir chapitre XIV), et la conclusion de contrats à long terme. S'il est dans l'intérêt de l'Afrique du Sud de se prémunir contre les risques de pressions internationales ultérieures (16), les industriels français sont, pour leur part, soucieux de pallier l'éventualité d'un retour en force des concurrents anglo-américains sur le marché.

c) *La station de Paardefontein*

Pour remercier la France qui accepte de leur fournir des matériels de guerre, les Sud-Africains ont accordé au Centre national d'études spatiales le droit d'établir un centre de repérage de satellites à Paardefontein, au nord de Pretoria (17). Cette station, dont le fonctionnement va être assuré par des techniciens français de 1965 à 1974, permettra de ne plus dépendre des stations américaines (dont l'une est implantée en Afrique du Sud) pour contrôler la bonne exécution du programme spatial ambitieux mis sur pied. En effet, Paardefontein fait partie d'une chaîne de six centres de repérage installés par le CNES pour maintenir les liaisons et suivre

(13) Une déclaration du ministre sud-africain des Transports, Ben Schoenman, va devenir particulièrement célèbre : « Quel aurait été le sort de l'Afrique du Sud si nous n'avions pas entretenu des relations amicales avec la France ? », affirme-t-il le 13 septembre 1967, au congrès du Parti national, réuni à Bloemfontein. Et de poursuivre : « Comment aurions-nous eu la possibilité de créer la plus puissante forteresse du continent africain ? » *AFP/BQA*, 13 septembre 1967.

(14) Autorisation sera ainsi donnée à la France de livrer à l'Afrique du Sud des Mystère 20, qui sont dotés de moteurs *General Electric*.

(15) En 1970, les besoins de l'Afrique du Sud en armements pour les cinq années à venir sont estimés à 2 milliards de FF *Le Monde*, 22 juillet 1970.

(16) La vente de « know-how » en matière de production est un transfert qui demeure en cas de révocation des licences. Une telle action ne peut alors que favoriser le pays acheteur, susceptible de poursuivre sa production sans procéder au règlement des droits de licence ; S. Landgren, *Embargo Disimplemented. South Africa's Military Industry*, SIPRI-OUP, Londres, 1989, p. 17.

(17) J. Gee, *Le Mirage, « arme secrète » de la politique française*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 79.

la trajectoire des satellites français (puis européens) lancés depuis la base de Kourou (18).

d) *La réévaluation du prix de l'or*

Il a été fréquemment affirmé qu'un « facteur clé dans la volonté française de fournir des armes [à l'Afrique du Sud] durant toutes les années soixante... fut la politique gaulliste d'accroissement des réserves françaises d'or comme alternative à une dépendance envers le dollar » (19). Pour être séduisante, l'idée n'en est pas moins inexacte. Si le commerce franco-sud-africain a pu contribuer à un accroissement des réserves d'or de la Banque de France et de la zone franc, il serait naïf de croire que le commerce des armes n'était pas en soi suffisamment lucratif pour justifier son développement indépendamment de toute autre considération. Ceci étant dit, le solde négatif de la balance des échanges de l'Afrique du Sud avec la France a permis à cette dernière de bénéficier de règlements en or. Si la France a tiré profit d'une balance des échanges favorable, c'est donc au même titre que n'importe quel État avec lequel l'Afrique du Sud avait des comptes globalement déficitaires. Il convient de rappeler ici que durant les années soixante, conformément aux mécanismes du *gold exchange standard*, tout règlement peut être effectué en dollars, en livres sterling ou en or — dont la valeur officielle est fixée à 35 dollars l'once jusqu'en 1972. En conséquence, la Banque centrale (*Reserve Bank*) d'Afrique du Sud procède régulièrement à des ventes d'or afin de financer les déficits de ses comptes extérieurs.

Des convergences franco-sud-africaines bien réelles existent, toutefois, quant à la nécessité d'une réévaluation des cours de l'or, préconisée de longue date par l'économiste français Jacques Rueff, dont les idées sont connues et populaires en Afrique du Sud. Ces vues acquièrent bien évidemment un regain d'actualité après que le général de Gaulle a préconisé, dans sa conférence de presse du 4 février 1965, un retour à l'étalon-or et une réévaluation du prix de l'or. La position française rejoint celle des milieux économiques, financiers et gouvernementaux de l'Afrique du Sud d'où proviennent, à l'époque, près des deux tiers de l'or du monde non communiste. Néanmoins, ceci ne donne pas véritablement lieu à des initiatives communes, contrairement à ce que certains pouvaient espérer.

C'est sans le soutien de l'Afrique du Sud que la France engage, en 1965-66, son offensive contre le dollar, en demandant à la *Federal Reserve*

(18) J. Goddard, « Space Tracking and Research in Southern Africa », *South Africa International*, Vol. III, n° 3, janvier 1973, p. 169. Deux autres stations fonctionnent également, à Hartbeesthoek (depuis 1961) et à Olifantsfontein, sous contrôle sud-africain pour le compte de la NASA.

(19) R. First, J. Steele, C. Gurney, *The South African Connection. Western Investment in Apartheid*, Harmondsworth, Penguin, 1973, p. 135 ; cette thèse figure également dans R.W. Johnson, *How long will South Africa Survive ?*, Londres, Macmillan, 1977, pp. 70-72.

Bank américaine de convertir en or une proportion substantielle des dollars détenus par la Banque de France (20). Dans le même temps, la France procède à des achats massifs d'or sur le marché londonien (21). En 1966, lorsque prennent fin les raids français sur l'or, les réserves de la Banque de France atteignent l'équivalent de 5,3 milliards de dollars, soit 1/8^e de l'or monétaire du monde non communiste (22). Le 1^{er} février 1967, les restrictions qui pesaient sur les importations et exportations françaises d'or sont levées afin de favoriser le développement du marché de Paris. Le gouvernement français espérait probablement inciter l'Afrique du Sud à ne plus commercialiser son or sur la place de Londres. Pretoria ne le fera jamais en dépit des rumeurs qui circuleront à diverses reprises sur ce sujet (23). Les enjeux de la diplomatie de l'or ne sont pas les mêmes pour chacun des deux États. En France, comme le souligne l'économiste A. Fabre-Luce :

« Ce que le Général attend de l'or... c'est un concours actif contre les États-Unis. De sa préférence doctrinale, il tire à chaque instant des conséquences tactiques. Le gouvernement français désapprouve le *Gold exchange standard* : pourquoi faciliterait-il son fonctionnement ? Il estime qu'on devrait reconsidérer le prix de l'or : pourquoi s'associerait-il au pool de l'or pour maintenir ce prix ? (24) »

Les allègements de la dépendance française envers le dollar et les États-Unis sont, pour le président français, des objectifs intimement liés. Au regard de sa production, l'Afrique du Sud dispose *a priori* des moyens de déstabiliser le système monétaire international et de concourir à une augmentation des prix de l'or. Toutefois, une telle entreprise ne serait pas sans risques au regard des menaces américaines de démonétisation de l'or — qui représente pour Pretoria une importante source de revenus à l'exportation.

En outre, la commercialisation de l'or sud-africain sur le marché londonien est considérée comme un atout dans les relations que Pretoria entretient avec Londres. Durant l'année 1967, la Grande-Bretagne est confrontée à des difficultés de balance des paiements. La France n'y est pas étrangère et contribue à la ruée sur l'or qui conduit à la dévaluation de la livre sterling en novembre (25). Quelques jours plus tard, la presse française révèle d'ailleurs que les autorités monétaires françaises se sont

(20) En février 1965, la France détient 3,7 milliards de dollars d'or et 1,3 milliard de dollars. Durant l'année 1965 et pendant les 9 premiers mois de l'année 1966, la France convertit la majorité de ses réserves dollars pour n'en conserver qu'un montant de 600 millions. T. Green, *The World of Gold*, Londres, Michael Joseph, 1968, p. 142.

(21) G.L. Weil & I. Davidson, *The Gold war*, New York, Holt, 1970, p. 128-9.

(22) *Ibid.*, p. 143.

(23) G. Berridge, *Economic power in Anglo-South african Diplomacy*, Basingstoke, Macmillan, 1981, p. 156 et appendice 10.

(24) A. Fabre Luce, *L'or et la bombe*, Paris, Calmann-Lévy, 1968, p. 98.

(25) Voir le récit détaillé de Gordon & Davidson, *op. cit.*, p. 101-125.

retirées du pool de l'or depuis juin et ont ainsi mis officiellement fin à leur engagement de contribuer à la stabilité des prix sur le marché libre de Londres. A l'inverse de la France, la *Reserve Bank* sud-africaine poursuit durant toute cette période une politique de coopération et de soutien monétaire à la Grande-Bretagne. Ceci est tout particulièrement le cas lors du rush sur l'or qui précède la dévaluation de la livre sterling (26). La raison en est simple : au début de l'année 1967, Pretoria a adressé à Londres une longue liste de fournitures militaires à propos desquelles une réponse est attendue. Communiquée aux autorités sud-africaines fin 1967, la décision britannique de maintenir l'embargo sur les livraisons d'armes précède de peu le second rush sur le marché londonien de l'or. Après une période initiale de prudence, durant laquelle la *Reserve Bank* sud-africaine poursuit la commercialisation de son or sur le marché de Londres, l'occasion d'une réévaluation de son prix paraît trop belle à Pretoria pour ne pas être saisie. C'est l'heure des initiatives qui peuvent aller de concert avec celles de la France.

Durant le mois de février 1968, diverses rumeurs circulent en Europe qui affectent la crédibilité du pool de l'or : sont évoqués, en particulier, un possible retrait des banques d'Europe continentale du pool de l'or et l'éventuel transfert de la commercialisation de l'or sud-africain vers la place de Paris (27). Début mars, une déclaration ambiguë du ministre sud-africain des Finances F. Diedrichs, sur ce dernier point, ne fait qu'aviver la nervosité du marché. En réalité, la *Reserve Bank* sud-africaine n'a pris aucune initiative, mais le mal est déjà fait : les transactions sur l'or s'emballent, épuisent les réserves du pool et conduisent la Banque d'Angleterre à suspendre, le 15 mars, toutes les opérations sur le marché londonien (28). Jusqu'à sa réouverture deux semaines plus tard, les transactions sur l'or sud-africain s'effectuent à Zurich — et non à Paris comme certains l'avaient espéré.

Réunis d'urgence à Washington, les représentants des sept pays demeurés membres du pool de l'or annoncent, le 17 mars 1968, sa dissolution. La France et l'Afrique du Sud n'ont pas été associées aux discussions et n'ont guère le loisir de se réjouir d'une telle décision au regard des autres mesures rendues publiques. Un double marché est en effet créé. Le premier, dit officiel, sera exclusivement destiné aux transactions des banques centrales et institutions financières, avec un cours de l'or qui demeure fixé à 35 dollars l'once. Le second marché, dit libre, sera destiné aux transactions privées et les cours y sont déterminés en fonction de l'offre et de la demande.

L'Afrique du Sud est soudainement privée des garanties de prix et de débouchés précédemment offertes à sa production d'or par l'existence d'un cours officiel et la demande des banques centrales. La « guerre de l'or »

(26) Voir Berridge, *op. cit.*, p. 156-8.

(27) *The Sunday Times* (Londres), 3 mars 1968 ; *The Times*, 4 mars 1968.

(28) Berridge, *op. cit.*, p. 160-1.

est déclarée entre l'Afrique du Sud et les États-Unis ; elle va durer jusqu'à la fin de l'année 1969. Dans une première phase, l'Afrique du Sud interrompt durant la majeure partie de l'année 1968 ses exportations puis, dans un second temps, elle procède à une répartition de ses ventes entre les marchés de Londres et de Zurich, afin de tenter de provoquer une flambée des cours (29). Face à cette épreuve de force entre les États-Unis et l'Afrique du Sud, la France apporte un soutien de principe à Pretoria, sans être en mesure d'accroître ses stocks d'or (30). Le franc est entré dans une phase de turbulences, jalonnée par le rétablissement à la hâte du contrôle des changes, le 29 mai 1968, puis la crise du franc en novembre suivant. L'économie subit le contrecoup des « événements de mai », la France voit fondre les importantes réserves or qu'elle avait constituées. Leur afflux sur le marché officiel contribue, en fait, à atténuer les effets de la politique sud-africaine de rétention.

Certes, en octobre 1968, la France soutient l'Afrique du Sud en refusant, seule, de s'associer au « compromis » que le groupe des Dix décide de proposer à Pretoria. Le ministre sud-africain des Finances effectue, après la réunion des Dix, une brève et discrète visite à Paris pour se concerter avec Michel Debré, alors ministre des Affaires étrangères, et François-Xavier Ortoli, ministre des Finances. Visiblement bien informé, *Le Monde* précise que :

« Ce compromis limitait singulièrement la liberté de manœuvre de l'Afrique du Sud dans ses ventes d'or et refusait notamment au FMI, sauf dans certaines conditions précises, d'acheter l'or sud-africain... Le gouvernement français considère que le FMI doit acheter l'or qui lui est offert par l'Afrique du Sud... contrairement à l'interprétation donnée par les États-Unis (31). »

L'Afrique du Sud devra finalement passer sous les fourches caudines des États-Unis : le 30 décembre 1969, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration du FMI, un communiqué indique que, à la suite de négociations entre les deux gouvernements, le Fonds pourra acheter de l'or à l'Afrique du Sud si le cours sur le marché libre descend au-dessous de 35 dollars l'once. La France s'est abstenue lors du vote qui représente une bien maigre satisfaction pour Pretoria dont l'offensive contre les États-Unis s'est soldée par un coûteux échec (32).

(29) Davidson et Weil, *op. cit.*, p. 131 et suiv. ; Green T., *The World of Gold*, Londres, Joseph, 1968.

(30) Le Portugal, l'Algérie et le Zaïre sont les seuls États qui procèdent à des achats d'or ; Davidson et Weil, *op. cit.*, p. 136.

(31) *Le Monde*, 17 octobre 1968.

(32) T. Green, *The New World of Gold*, Londres, Weidenfeld & Nicholson, 1981, p. 119.

2. L'intensification des rapports pendant la période du gaullisme

A tous égards, les rapports franco-sud-africains présentent les caractéristiques d'un système autonome de relations qui va aller en se consolidant jusqu'à l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, en 1974. L'intensification des échanges bilatéraux renvoie à des convergences constitutives d'une autonomie face aux pressions extérieures de toute nature — certaines sont d'origine anglo-américaine, d'autres issues du continent africain. Les réseaux franco-sud-africains sont, en outre, confortés par les soutiens particulièrement fermes que la politique française sait susciter en Afrique francophone. A ceci vient s'ajouter la faible mobilisation de l'opinion publique française. Cela ne peut que contribuer à la prospérité du lobby sud-africain dont l'influence au sein des réseaux gaullistes contribue encore au renforcement des réseaux de relations.

a) *De fortes convergences géopolitiques*

A la fin des années soixante, les relations franco-sud-africaines sont on ne peut plus confiantes et donnent désormais lieu à des manifestations publiques qui dépassent le bilatéralisme étroit du début de la décennie. Placés sous le sceau de la « raison d'État », les rapports franco-sud-africains se nourrissent d'une volonté commune de maintien du *statu quo* sur le continent africain et du souci d'assurer la sécurité de l'océan Indien, sur fond d'hostilité à l'emprise des deux Grands dans les rapports internationaux et d'anglophobie amoureusement cultivée.

Durant la présidence de Georges Pompidou, les relations deviennent moins discrètes, sont l'objet de déclarations françaises plus fréquentes et même d'initiatives communes en Afrique. Lorsqu'en juin 1970 John Vorster se rend en Europe, la France est le seul État démocratique qui accepte alors de le recevoir. Bien que la visite soit qualifiée de « privée » et entourée d'une certaine discrétion afin d'apaiser les critiques, le chef du gouvernement sud-africain n'en rencontre pas moins son homologue français, Jacques Chaban-Delmas (33). De passage à Paris un mois plus tard, le ministre sud-africain de la Défense (et futur président) P.W. Botha est enthousiaste :

« Nous n'oublierons jamais que la France a été et demeure prête à nous croire lorsque nous affirmons que nous n'avons pas d'intention agressive contre un pays quelconque... L'Afrique du Sud est ainsi en mesure de conserver sa position stratégique sur la route maritime la plus importante pour le monde libre (34). »

(33) Également maire de Bordeaux dont l'agglomération abrite les établissements Dassault.

(34) *AFP/BQA*, 11 juillet 1970.

Alors que l'Afrique du Sud s'inquiète des effets de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, la France fait également figure d'alliée providentielle. Contactés par des journalistes sud-africains, deux conseillers de l'Élysée n'affirment-ils pas, en janvier 1971, que la France n'a aucune objection de principe à la négociation d'un accord spécial CEE-Afrique du Sud (35) ?

Le 27 juin de la même année, un accord entre les Établissements Dassault, la SNECMA et la société sud-africaine Atlas est rendu public. Il porte sur le transfert à l'Afrique du Sud de licences d'assemblage de Mirage III et F-1 et prévoit également la possibilité de procéder ultérieurement à leur fabrication sur place, à partir de composants locaux (36). La nouvelle suscite des réactions quasi euphoriques en Afrique du Sud : le correspondant du quotidien *Die Burger*, proche du gouvernement, se fait l'écho des responsables de la défense du pays pour qui un tel accord signifie que « l'Afrique du Sud et la France ont virtuellement établi une alliance militaire » (37). Non moins enthousiaste, le *Sunday Times* n'hésite pas à voir dans le contrat signé « le prélude à... la formation d'un nouveau bloc stratégique dans l'hémisphère Sud ». Les Français, poursuit-il, « ont fait le pari de trouver en Afrique le pouvoir et l'influence qu'ils ont perdus au Moyen-Orient et en Asie. L'objectif est de construire une alliance, à la fois militaire et économique, en Afrique australe » (38). Il n'est guère étonnant que de telles finalités en viennent à être attribuées à la coopération franco-sud-africaine au regard de l'importance des transferts de technologies sensibles qui sont alors en cours. Depuis 1968, l'Afrique du Sud contribue au financement des dépenses de mise au point du missile sol-air à basse altitude Crotale (baptisé Cactus en Afrique du Sud) dont les premiers exemplaires seront livrés en décembre 1971 (39).

En Afrique australe, la France s'accommode parfaitement du maintien de la présence portugaise en Angola et au Mozambique (chapitre X). Face à l'UDI (*Unilateral Declaration of Independence*) rhodésienne, les positions françaises témoignent d'une égale ouverture. Il faut attendre la réunion du Conseil de sécurité du 29 mai 1968 pour que la France accepte de voter les sanctions économiques contre la Rhodésie — Paris avait jusqu'alors considéré que cette affaire relevait de la seule compétence de la Grande-Bretagne tout en affirmant appliquer la résolution votée le 16 décembre 1966 (40). En fait, malgré ces engagements, des matériels

(35) AFP/BQA, 7-8 janvier 1971.

(36) En fait, le programme Mirage de l'usine de l'Atlas Corporation prendra fin en 1977 sans que le stade de l'assemblage à partir de pièces importées ait pu être dépassé. En 1977, Atlas était capable de construire 6 avions par mois en utilisant des unités pré-assemblées en France. Les livraisons françaises seront interrompues après le 1^{er} octobre. Landgren, *op. cit.* ; p. 71-3.

(37) *Die Burger* (Le Cap), 29 juin 1971.

(38) *Sunday Times* (Johannesburg), 4 juillet 1971.

(39) L'Afrique du Sud a financé 85 % des dépenses de développement ; *Le Monde*, 28 décembre 1971.

(40) AFP/BQA, 20 et 21 décembre 1967 ainsi que 29-30 mai 1968.

de guerre (chars Panhard et hélicoptères) parviennent en Rhodésie, directement ou via l'Afrique du Sud (41). À Paris même, un Office rhodésien d'information existe de fait depuis 1965 et sert de couverture à une mission commerciale. Celle-ci effectue les transactions et trafics les plus variés jusqu'à sa fermeture en février 1977 sur ordre du gouvernement français. En dépit de l'influence dont elle dispose alors au Gabon, la France ne manifeste aucune réticence face à l'utilisation croissante de Libreville pour le transit du fret rhodésien vers les aéroports européens (chapitre IX). Les entreprises françaises qui travaillent en Rhodésie sont toutefois peu nombreuses : *Total* participe à l'approvisionnement de la Rhodésie en carburant (42), *Peugeot* établit une chaîne de montage sur place, UTA dispose d'un bureau à Salisbury. Cette présence française est, somme toute, bien modeste au regard de celle d'autres pays : en 1978, sur un total de 593 compagnies accusées par les Nations Unies de non-respect des sanctions, 444 sont originaires de Grande-Bretagne et 92 des États-Unis. Une seule société française, *Total*, est mentionnée (43).

Au début des années soixante-dix, la France dispose à Dakar et à Diégo-Suarez de bases navales qui facilitent sa présence dans l'Atlantique Sud et dans l'océan Indien, mais aussi sur la route du Cap, par laquelle transite une part accrue des approvisionnements pétroliers occidentaux depuis la fermeture du canal de Suez. On est d'autant plus sensible en France à l'importance de cette artère que la marine soviétique maintient une présence permanente dans la zone depuis 1969. La Grande-Bretagne a, comme on le sait, décidé en 1967 de retirer progressivement ses forces à l'est de Suez. Cette même année, des manœuvres navales franco-sud-africaines se sont d'ailleurs déroulées dans l'océan Indien (44).

Réparties entre le sud de l'océan Indien et Djibouti, les forces françaises ont pour double mission d'honorer les accords conclus avec Madagascar et de garantir la souveraineté française sur la Réunion, les Comores, les Terres australes et la Côte des Somalis (45). En fait, la présence navale française dans la zone demeure des plus discrètes au regard de la nécessité d'assurer la protection du centre d'expérimentation nucléaire du Pacifique : sur les 9 avisos-escorteurs équipés pour l'outre-mer dont dispose alors la marine française, un seul séjourne dans l'océan Indien (46). Est-ce pour cette raison que, de passage à Madagascar en

(41) *The Times* (Londres), 1 mai 1970 ; *The Guardian*, 7 décembre 1973.

(42) De 1968 à 1973, la compagnie française effectue, en outre, des livraisons depuis le Mozambique pour le compte de la filiale sud-africaine de Shell qui réapprovisionne les stocks de la compagnie française en Afrique du Sud. Mis au courant de la situation dès 1968, le gouvernement britannique ne fera rien pour y mettre fin. *The Observer* (Londres), 25 juin 1978, et Foreign and Commonwealth Office, *Report on the supply of Petroleum and petroleum products to Rhodesia*, Londres, HMSO, 1978, p. 101-111.

(43) AFP/BQA, 1^{er} septembre 1978.

(44) Des manœuvres anglo-sud-africaines se tiennent alors annuellement aux termes de l'accord de Simonstown.

(45) André Foures, *Au-delà du sanctuaire*, Paris, Economica, 1986, p. 62.

(46) *Ibid.*

juillet 1971, le ministre de la Défense, Michel Debré, souscrit pleinement au développement de la coopération entre Tananarive et l'Afrique du Sud (47) ? Lorsqu'en mars 1972 le même ministre annonce un renforcement du dispositif naval français à Madagascar, à Djibouti, aux Comores et à la Réunion, il s'affirme fermement convaincu de la nécessité d'une « concertation avec tous les pays attachés à la stabilité dans cette partie du monde » (48). Pour les journalistes sud-africains qui l'écoutent, le message est on ne peut plus clair (49). Quelques semaines auparavant, le ministère sud-africain de la Défense s'est, pour sa part, déclaré favorable à la reprise de manœuvres navales franco-sud-africaines — il n'y en a pas eu depuis 1967 (50).

Sur le continent africain et dans les îles de l'océan Indien, la diplomatie du « dialogue » avec l'Afrique du Sud est le résultat d'un faisceau d'initiatives franco-sud-africaines qui témoignent de l'importance des convergences durant cette période. Lorsqu'en avril 1971 le président ivoirien Houphouët-Boigny lance son appel aux États modérés du continent, Radio-Johannesburg considère que :

« Désormais l'Afrique du Sud... est au seuil d'une percée vitale dans le cœur de l'Afrique francophone...
L'Afrique du Sud, parce qu'elle est de l'Afrique, peut mieux contribuer à accroître et compléter le rôle de la France en Afrique. L'Afrique du Sud... peut fournir un vaste réservoir d'assistance technique spécialisée. Il se pourrait bien que l'histoire à venir montre que l'Afrique du Sud et la France n'ont pas été des rivaux et concurrents mais de parfaits partenaires dans la recherche de la paix, de la stabilité et du progrès sur une vaste zone du continent géant qu'est l'Afrique (51). »

En fait, le sommet de l'OUA qui se tient à Addis-Abeba quelques semaines plus tard va condamner sans appel le « dialogue » et provoquer un réaligement quasi général sur les positions traditionnelles de l'organisation panafricaine. Le président Houphouët-Boigny tente, certes, de poursuivre sa politique de contacts avec Pretoria mais ses avances perdent rapidement toute crédibilité devant le refus sud-africain d'envisager la moindre ouverture politique.

b) *Une opinion publique faiblement mobilisée*

En France, dans les années 1960, il n'existe pas de courant d'opinion

(47) *AFP/BQA*, 4-5 juillet 1971.

(48) *AFP/BQA*, 23 mars 1972.

(49) *Rand Daily Mail*, 24 mars 1972.

(50) *AFP/BQA*, 12 février 1972.

(51) Radio-Johannesburg en anglais le 3 mai 1971, in *BBC Monitoring Service*, Middle East and Africa, 3675/B/3-6.

à même de contester efficacement les rapports privilégiés établis avec l'Afrique du Sud. Les activités du mouvement anti-apartheid n'ont qu'un impact marginal au regard de celui des lobbies favorables au développement des relations avec l'Afrique du Sud. Ces groupes de pression sont d'autant plus efficaces qu'ils opèrent en symbiose de plus en plus étroite avec les milieux gaullistes.

Au lendemain des tragiques événements de Sharpeville (69 personnes tuées et 180 blessées) de mars 1960, l'opinion publique française est restée largement étrangère à la montée du courant anti-apartheid qui se fait jour en Grande-Bretagne comme aux États-Unis. Les contacts entre la France et l'Afrique du Sud sont traditionnellement insignifiants et la guerre d'Algérie mobilise toute l'attention des forces politiques de gauche. Certes, en juin 1963, l'écrivain Jean-Paul Sartre annonce la formation d'un Comité anti-apartheid, mais ses activités seront sans grand impact sur l'opinion publique. Sept ans plus tard, le représentant de la Fondation sud-africaine à Paris demeure on ne peut plus serein :

« La vision distante que la plupart des Français ont de l'Afrique du Sud est plus rafraîchissante [refreshing] qu'irritante. Elle va habituellement de pair avec une ouverture d'esprit et un refus de prêcher qui en découlent. Le fait est que l'Afrique du Sud n'est pas et ne donne aucun signe de devenir un problème important dans la vie publique en France (52). »

On l'a bien vu quelques mois auparavant, lorsque la France était plongée dans la campagne pour l'élection présidentielle de 1969. Le ministre sud-africain de la Défense P.W. Botha s'est alors rendu au Salon aéronautique du Bourget puis à Satory, avant d'aller assister à des essais du missile Crotale dans les Landes, sans que ceci suscite la moindre controverse entre les deux candidats à la présidence de la République (53). Il faudra attendre l'élection présidentielle de 1974 pour que les ventes d'armes à l'Afrique du Sud soient évoquées publiquement et soient l'objet de déclarations des candidats (54).

Si la politique de la France lui vaut quelques difficultés aux Nations unies et à l'OUA, celles-ci ne sont guère préoccupantes avant 1970. Aux Nations unies, la position française consiste à réprouver l'apartheid tout en s'abstenant lors du vote de résolutions visant à l'adoption de mesures concrètes d'isolement du régime sud-africain (55). La France considère que

(52) D. Colborne in *South Africa International*, Vol. 1, n° 1, 1970, p. 45.

(53) *Le Monde*, 5 et 14 juin 1969.

(54) L'élection du « conservateur libéral » Valéry Giscard d'Estaing suscite d'emblée certaines inquiétudes sud-africaines dont le représentant de la Fondation sud-africaine à Paris se fait l'écho in *South Africa International*, Vol. V, n° 1, juillet 1974, p. 47-48.

(55) En février 1967, le gouvernement français décide toutefois de verser 30 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'Afrique du Sud ; République française, *La politique étrangère de la France, Textes et documents 1^{er} semestre 1967*, Paris, 1967, p. 10.

l'Assemblée générale n'est pas compétente pour prendre des sanctions contre ses membres et que la discrimination raciale en Afrique du Sud ne crée pas une situation susceptible de « mettre en danger la paix et la sécurité internationale » (56). En 1970, lors du sommet de l'OUA à Addis-Abeba, puis de la conférence des pays non alignés à Lusaka, le soutien traditionnel des pays francophones « modérés » s'avère impuissant à éviter une condamnation de la politique française en Afrique australe — le FRELIMO mozambicain dénonce, pour sa part, la participation de firmes françaises au projet de construction du barrage de Cabora Bassa sur le Zambèze (chapitre X).

c) *Un lobby sud-africain prospère*

Les lobbies favorables au développement de relations étroites avec l'Afrique du Sud ont toute latitude pour s'organiser et développer leurs activités en France durant les années soixante. Trois mois après les événements de Sharpeville, un « Groupe parlementaire France-Afrique du Sud » s'est constitué à l'Assemblée nationale. Il est placé sous la présidence de Raymond Schmitlein, par ailleurs président du groupe UNR et l'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale (57).

Depuis le début de la crise algérienne, l'Afrique du Sud a accordé un soutien indéfectible à la France aux Nations unies, s'opposant systématiquement aux résolutions présentées ou refusant de prendre part aux votes. Outre cela, la politique de développement séparé que le régime sud-africain entend mettre en œuvre suscite un certain intérêt chez ceux qui ne peuvent se résoudre à une évolution de l'Algérie vers l'indépendance (58). Le général Salan reconnaîtra lui-même, quelques années plus tard, avoir pensé « d'une certaine manière orienter l'opinion en France dans le sens d'une solution comparable à l'Afrique du Sud — une sorte d'apartheid pour l'Algérie » (59).

L'Algérie une fois indépendante, nombre de gaullistes en viendront à reconnaître la clairvoyance du général de Gaulle en matière de décolonisation. Dans l'imaginaire des nostalgiques de l'Algérie française, une image demeure toutefois accolée à l'Afrique du Sud, celle d'un poste avancé, vital pour la défense des valeurs et intérêts de l'Occident face aux défis du « marxisme international » (60). Intellectuellement plus présen-

(56) M.-Cl. Smouts, *La France à l'ONU* Paris, Presses de la FNSP, 1979, p. 332.

(57) Le président d'honneur du groupe est l'ancien président du Conseil Paul Raynaud ; *Le Monde*, 28 juin 1960.

(58) En 1961, durant de la préparation du putsch des généraux, certains d'entre eux sondent de manière informelle des représentants sud-africains sur un soutien éventuel à leur action. Une aide matérielle aurait alors été vaguement promise à un subordonné du général Challe ; A. Horne, *A Savage War of Peace*, Londres, Macmillan, 1977, p. 445.

(59) Entretien avec Horne, *op. cit.*, p. 445.

(60) J. Soustelle, « L'Afrique du Sud et le destin de l'Occident », *La Revue des deux mondes*, septembre 1986.

table, une telle approche suscite nombre d'adhésions prestigieuses. Comme on va le voir, ces idées sont de celles qu'encourage la Fondation sud-africaine dont les activités parisiennes connaissent alors une expansion spectaculaire.

La Fondation, dont l'établissement remonte à 1959, a eu d'emblée pour mission de contrecarrer la montée des pressions internationales suscitées par la politique d'apartheid — mise en œuvre par le parti national depuis son arrivée au pouvoir en 1948 (61). Cette initiative de milieux sud-africains qui appartenaient au monde des affaires ou de la diplomatie recueille vite l'accord de personnalités étrangères qui vivent ou travaillent en Afrique du Sud. Selon l'ancien directeur de la Fondation, Louis Gerber, c'est à leur demande que la Fondation décide d'étudier sérieusement la possibilité « ... d'organiser les personnes influentes et bien disposées à l'étranger en comités, clubs ou groupes afin de disséminer l'information concernant l'Afrique du Sud et encourager les visites, le commerce, l'investissement et l'émigration vers l'Union » (62).

Suivant les recommandations d'un consultant en relations publiques qui s'est inspiré du *People-to-People's programme* de Eisenhower, la Fondation va décider de mettre en place une politique d'invitation de personnalités étrangères en Afrique du Sud. Ce sera la tâche principale des comités nationaux dits « d'Homme à Homme » (*Man-to-Man* ou MM) qui sont alors mis en place. Initialement au nombre de 19, ces comités rassemblent sur une base nationale des personnalités d'un même pays qui sont tout à la fois influentes et bien disposées envers l'Afrique du Sud. Le nombre des comités correspond à celui des principales communautés étrangères représentées à Johannesburg. En dépit de leurs bases exclusivement nationales, les comités MM n'en appartiennent pas moins à la nébuleuse de la Fondation sud-africaine : dans le courant des années soixante, leurs présidents vont être constitués en un comité central qui deviendra quelque temps après un sous-comité consultatif de l'exécutif de la Fondation. Selon L. Gerber, les réunions de cet organe, présidé par le diplomate suédois Lief Egeland, « ressemblaient à celles d'une organisation internationale » (63). Toujours selon la même source, à la fin des années soixante, l'activité des comités MM est devenue « ... si étroitement intégrée au programme de la Fondation » que leur travail est alors « impossible à distinguer de celle-ci et que certains des projets les plus significatifs de la Fondation ont été suscités et, dans une large mesure, mis en œuvre par les comités MM » (64). Ces comités doivent leur efficacité aux moyens financiers dont disposent les sociétés qui soutiennent

(61) Sur cet événement cf. T.R.H. Davenport, *South Africa A Modern History*, Basingstoke, Macmillan, 3^e éd., 1987.

(62) L. Gerber, *Friends and Influence. The Diplomacy of Private Enterprise*, Purnell, Cape Town, 1973, p. 61. L. Gerber fut successivement directeur adjoint puis directeur de la Fondation sud-africaine durant les années soixante.

(63) Gerber, *op. cit.*, p. 62-3.

(64) *Ibid.*, p. 65.

leurs activités, à la motivation des participants et au caractère élitiste de leur recrutement.

Le comité MM français rassemble des responsables de grandes entreprises qui travaillent en Afrique du Sud, mais aussi des représentants d'organes d'information, tel le correspondant de l'Agence France Presse en Afrique du Sud (65). La discrétion qui entoure la construction et le fonctionnement de ces réseaux d'influence évoque à certains égards le *broederbond* dont les membres sont, il est vrai, tous des Afrikaners, les objectifs recherchés étant, par ailleurs, essentiellement d'ordre interne.

La composition et l'assise des comités de la Fondation sud-africaine en font des instruments d'une valeur inestimable pour la mise en œuvre d'initiatives aussi discrètes qu'efficaces. Ainsi, aux Pays-Bas, le comité MM intervient auprès du gouvernement à la suite du vote en 1965 d'une subvention destinée au *Defence and Aid Fund* (66) : des démarches sont effectuées auprès de membres du gouvernement afin de discréditer le mouvement qui ne recevra jamais l'aide promise. En République fédérale d'Allemagne, le comité MM allemand organise en 1967 une première conférence économique germano-sud-africaine, qui sera suivie d'autres, afin d'encourager les relations entre milieux d'affaires des deux pays (67).

À l'époque où la Fondation sud-africaine ne disposait pas encore d'un bureau parisien, les membres du comité, « mettant à profit leurs contacts variés et leur grande expérience, furent capables de fournir des informations précises sur les nouveaux réseaux de pouvoir en France qui était alors engagée dans un processus de renaissance qui en faisait la principale nation d'Europe occidentale » (68). La mission du comité MM consiste le plus souvent à alimenter le programme d'invitations de la Fondation en suggérant :

« ... le nom de personnalités clés de leurs pays qui pourraient être incitées à visiter l'Afrique du Sud en tant qu'invités de la Fondation, à aider à la planification de telles visites... Outre le fait de s'occuper des VIP en visite, ils [les comités MM] ont joué un rôle encore plus important, quoique moins spectaculaire, en facilitant la visite d'un nombre important d'individus privés qui se rendaient en Afrique du Sud... Ces personnes ont reçu une assistance sous la forme de conseils, d'entretiens, de distractions, de rendez-vous et d'excursions vers des

(65) *Ibid.*

(66) *Ibid.*, p. 64.

(67) *Ibid.*, p. 65.

(68) *Ibid.*, p. 126. Ces propos flatteurs renvoient à ceux, nettement moins amènes mais beaucoup plus célèbres, que le Premier ministre sud-africain, Jan Smuts, avait coutume de tenir sur la France durant la Seconde Guerre mondiale. En 1943, il considérait que « La France a disparu. Si jamais elle renaît ce ne sera qu'au prix d'un long et pénible effort... », après avoir déjà affirmé, trois ans plus tôt, « Si seulement Dieu lui envoyait une femme ! Une autre Jeanne d'Arc, car ses hommes l'ont trahie ! ». Tous propos d'autant moins appréciés par le général de Gaulle qu'il furent réitérés en d'autres occasions. Voir R. Lacour-Gayet, *Histoire de l'Afrique du Sud*, Paris, Fayard, 1970, p. 370-1.

lieux intéressants ; afin d'assurer la continuité, ils ont été placés sur une « mailing list » afin de permettre à la Fondation et aux membres du comité de rester en rapport avec eux après coup sur une base personnelle « d'Homme à Homme [man-to-man ou MM] » (69).

À la suggestion du comité français, la Fondation invite ainsi des académiciens (Jacques Chastenet), d'anciens ministres tel Wilfred Baumgartner, en 1963 (70), des parlementaires, des hauts fonctionnaires parmi lesquels nombre d'inspecteurs des finances (71), des journalistes, des banquiers, des militaires — dont le général Beaufre et le général Béthouart. Indépendamment des invitations qu'elle prend entièrement à sa charge, la Fondation est à même d'apporter une assistance aux personnalités qui se rendent en Afrique du Sud : à l'ancien président du Conseil Antoine Pinay, mais aussi « aux présidents de deux grandes banques françaises et à plusieurs députés et sénateurs ainsi qu'à de nombreuses autres personnalités issues du monde des affaires, de professions libérales ou du milieu universitaire » (72).

À Paris, le suivi de ces échanges est confié à un journaliste, Paul Giniewski, employé comme « attaché de presse » et « représentant à temps partiel » par le comité français de la Fondation entre 1962 et 1966. Paul Giniewski publie plusieurs ouvrages sur l'Afrique du Sud (73), ainsi que « de nombreux articles, essentiellement dans la presse de province, mais aussi, au bout d'un certain temps, dans les quotidiens nationaux, voire dans des journaux de gauche comme *Combat* ». Il est également responsable de la publication du bulletin *France-Afrique du Sud* qui a pour « objectif fondamental de promouvoir les affaires entre les deux pays » (74).

L'ouverture d'un bureau parisien de la Fondation, en septembre 1966, marque une nouvelle étape dans le développement de ses activités en France. Aucun nuage ne paraît alors susceptible de menacer les relations franco-sud-africaines : le mouvement anti-apartheid est encore marginal

(69) Gerber, *op. cit.*, p. 63.

(70) C'est en soulignant que, « comme Maurice Couve de Murville », W. Baumgartner est « un membre de la petite mais influente communauté protestante française » que l'invitation est évoquée. *Ibid.*, p. 127.

(71) Robert Lacour-Gayet est ainsi invité à se rendre en Afrique du Sud pour y préparer un livre sur son histoire. Dans l'esprit de la Fondation d'Afrique du Sud, il s'agit de lancer une « contre-offensive » après la parution de l'ouvrage critique d'Ania Francos sur *l'Afrique des Afrikaners* (Paris, 1966) ; Selon L. Gerber *op. cit.*, p. 131.

(72) *Ibid.*, p. 133.

(73) Dans son premier ouvrage paru en français, Paul Giniewski établissait un parallèle entre la création des Bantoustans et celle d'un foyer national juif. P. Giniewski, *Une autre Afrique du Sud*, Paris, Berger Levrault, 1962, p. 9-10. Selon L. Gerber, « le fait que l'auteur était juif et sioniste, à une époque où malheureusement de nombreux Français voyaient l'Afrique du Sud en termes de fascisme et de "Herrenvolk", donnait un poids supplémentaire aux ouvrages et articles de Giniewski » ; Gerber, *op. cit.*, p. 127.

(74) *Ibid.*, p. 127.

et les relations d'État à État reposent sur des bases particulièrement fermes. Le nouveau représentant de la Fondation à Paris n'en a pas moins pour mission « d'établir un large cercle d'amis de l'Afrique du Sud à même de constituer un lobby qui interviendrait en faveur des contacts franco-sud africains s'ils venaient à être l'objet de pressions » (75). Dans cette tâche, il n'est guère à court d'appuis. Ceux-ci sont apportés, au premier rang, par les membres du comité France-Afrique du Sud alors placé sous la présidence de l'industriel Jacques Segard (76). Des concours appréciés sont, en outre, fournis par le personnel de l'ambassade d'Afrique du Sud et les sociétés sud-africaines représentées à Paris (77).

La politique antérieure d'invitations et de relations publiques a déjà porté ses fruits, ce qui facilite la tâche du représentant de la Fondation. Très actif, il publie, ou fait publier, des articles dans la presse française et multiplie les conférences — dans les *Lyon's* et *Rotary Clubs*, en particulier. Il s'agit de dépassionner la perception que les Français peuvent avoir de l'Afrique du Sud, et « tout ce qui est à même d'ajouter des nuances et d'atténuer l'image de l'Afrique du Sud est souligné » (78). L. Gerber explique ainsi que le bureau parisien de la Fondation s'attache aussi bien à la diffusion des photos de Miss Afrique du Sud dans la presse parisienne (en 1967) qu'à la publication d'informations sur le chirurgien Christian Barnard (79) ou à l'évocation des « liens historiques » avec la France. A travers les Huguenots ou les Boers, l'évocation du passé contribue à lutter contre les perceptions négatives suscitées par l'institutionnalisation de l'apartheid :

« Dans de nombreuses parties du monde où les Boers étaient considérés comme des héros il y a soixante-dix ans, leurs descendants sont placés au ban des nations [are regarded as international villains] — ceci n'est pas vrai en France où les Français attribuent toujours aux Afrikaners certaines des qualités qu'ils admiraient chez les Boers au tournant du siècle — de ce fait, les références aux vieilles amitiés ne sont pas purement formelles (80). »

A l'évocation et à la réinterprétation des faits historiques, s'ajoute, bien évidemment, la publication d'articles qui soulignent l'importance économique et politico-stratégique de l'Afrique du Sud (81). Lors d'un débat pour la télévision suisse à la fin des années soixante, le représentant parisien de la Fondation s'en tire paraît-il à merveille « ... en parvenant à faire

(75) *Ibid.*, p. 129.

(76) *Ibid.*

(77) C'est-à-dire la *Standard Bank*, *Outspan*, *SATOUR*, les *South African Airways* et l'*Anglo-American* (représentée par le groupe *Charter France*).

(78) Gerber, *op. cit.*, p. 132.

(79) Celui-ci devient particulièrement populaire en France et va jouer un rôle d'intermédiaire pour l'établissement du dialogue avec le Gabon où il se rend en 1968 (voir chapitre IX).

(80) Gerber, *op. cit.*, p. 133.

(81) Divers journaux sont cités in *Ibid.*, p. 62.

glisser la discussion des questions politiques vers les questions économiques » (82). Toujours selon l'ancien directeur de la Fondation sud-africaine, de tels arguments, « ainsi que celui de l'importance stratégique de l'Afrique du Sud, soulignée par les discussions du rôle de l'or dans les finances internationales... et... les conséquences de la fermeture du canal de Suez pour le trafic autour du Cap, constamment soulignées par la Fondation, ont été de plus en plus reconnus en France à la fin des années 1960 » (83). Ces thèmes ne peuvent qu'être bien accueillis par les milieux et réseaux gaullistes : le général Beaufre rappelle l'importance de la route du Cap ; la *Revue de Défense nationale* publie régulièrement des articles qui tournent autour de ce thème ou montrent l'importance des matières premières stratégiques de l'Afrique du Sud.

La décision de la Fondation sud-africaine d'ouvrir un bureau à Paris en 1966 avait été justifiée par l'évolution prometteuse des échanges franco-sud-africains, mais aussi par des considérations d'une portée plus globale : beaucoup plus que la Grande-Bretagne, l'État français prétend conserver et développer son influence en Afrique sub-saharienne, ce qui ne peut laisser indifférents les Sud-Africains (84). Aussi, lorsque, en 1968-1969, la diplomatie du « dialogue » s'engage avec les pays africains francophones (chapitre IX), le bureau parisien de la Fondation sera particulièrement ouvert aux contacts qui s'établissent.

3. Vers une banalisation des relations

En mai 1972, un coup d'État met fin au régime du président Tsiranana à Madagascar. L'échec du dialogue est patent et la diplomatie française fait prévaloir des consignes de prudence qui paraissent d'autant plus impératives que les relations franco-sud-africaines sont l'objet de critiques de plus en plus vives. Deux ans plus tard, le secrétaire sud-africain à l'Information, Eschel Rhoodie, s'en aperçoit lorsqu'il tente de relancer depuis Paris les contacts avec la Côte d'Ivoire et le Sénégal et ne peut obtenir aucun soutien des milieux officiels français (85). Les temps changent : désormais, et de manière croissante, les engagements français sur le continent africain pèsent sur les relations avec l'Afrique du Sud.

Pour le nouvel occupant de l'Élysée, la méfiance à l'égard des réseaux gaullistes est de mise, ainsi qu'en témoigne, en mai 1974, le départ de Jacques Foccart qui occupait le poste de secrétaire général pour les Affaires

(82) *Ibid.*, p. 133-4.

(83) *Ibid.*

(84) Selon *Ibid.*, p. 128.

(85) Cf. interview rapportée in *Facts and Reports* (Amsterdam), 31 août 1979, p. 20-22.

africaines et malgaches depuis plus d'une décennie (86). Ceci est porteur d'incertitudes pour Pretoria où J. Foccart avait établi des rapports suivis, s'y rendant fréquemment et acquérant un capital de confiance (chapitre IX).

Nombre des éléments constitutifs de la spécificité des relations franco-sud-africaines sont alors en voie de dilution : depuis le début de la décennie, le CEA est à même de disposer d'uranium « libre d'emploi » sans faire appel à des partenaires extérieurs ; on l'a vu, les relations franco-américaines dans le domaine de la recherche nucléaire sont entrées dans une phase plus sereine. Les convergences monétaires franco-sud-africaines n'ont plus de raison d'être. En Afrique australe, la sécurité de la route du Cap demeure, certes, une source de préoccupations communes mais ceci n'est pas spécifique aux rapports franco-sud-africains. Enfin et surtout, l'Afrique du Sud est en passe d'avoir satisfait la plupart de ses besoins en armements terrestres et aériens. Seul, l'équipement de la marine sud-africaine laisse encore entrevoir quelques perspectives de grands contrats en 1975. En fait, comme le souligne un haut fonctionnaire français de la DREE qui effectue alors une mission en Afrique du Sud, « les ventes d'armes françaises à l'Afrique du Sud sont en déclin depuis les sommets atteints il y a environ trois ans ». Et d'ajouter : « Nous voulons désormais nous concentrer sur le commerce général (87). »

a) *Les flux d'échanges*

En France comme dans les autres pays industrialisés, depuis le choc pétrolier de 1973, les matières premières « stratégiques » de l'Afrique du Sud suscitent un regain d'intérêt. Dès juin 1974, un axe énergétique Paris-Téhéran-Pretoria se dessine afin de concourir à la sécurité des trois États. En effet, ceux-ci disposent d'uranium (Afrique du Sud et Namibie), d'une technologie nucléaire avancée (France) et de pétrole (Iran). De manière plus générale, entre 1974 et 1976, les exportations sud-africaines de minéraux vers la France entrent dans un cycle de croissance sans précédent (+ 98 %).

A ses partenaires économiques extérieurs, l'Afrique du Sud est en mesure d'offrir des débouchés d'autant plus substantiels que le pays est solvable et lance d'importants projets d'équipement. Malgré l'excellence des relations inter-gouvernementales, les échanges civils non sensibles

(86) « Jacques Foccart disposait de plus de 150 collaborateurs, sans compter les dizaines d'Honorables Correspondants qui peuplaient les administrations des jeunes États africains ou l'étage supérieur des entreprises qui tentaient de s'adapter aux temps nouveaux... la France avait alors... un chef de musique efficace qui menait à la baguette Matignon, le Quai d'Orsay, la rue Monsieur et, dans une certaine mesure, les "services", D.S.T. ou S.D.E.C.E... » J.-M. Kalfleche in *Géopolitique africaine*, mars 1986, p. 13-14.

(87) J. Joutard in *The Star* (Johannesburg), 12 avril 1975.

entre la France et l'Afrique du Sud sont demeurés peu significatifs (88). La progression des exportations françaises vers l'Afrique du Sud peut, de prime abord, sembler spectaculaire (89). En réalité, comme le soulignent les camemberts 1 et 2 (voir p. 198/9), les échanges civils non sensibles avec la France sont demeurés fort modestes au regard de la progression globale du commerce extérieur sud-africain ou des résultats obtenus par l'Allemagne fédérale, le Japon et les États-Unis.

Selon les statistiques disponibles, la part de la France dans les importations sud-africaines est passée de 2,1 % à 2,8 % entre 1960 et 1969. A titre de comparaison, les importations provenant d'Italie s'élèvent durant cette même période de 2,8 à 4 %, celles d'Allemagne fédérale de 10 % à 13,7 %, tandis que celles du Japon croissent spectaculairement de 3,6 % à 8,8 %. Ce sont ces trois partenaires qui sont principalement responsables de l'érosion des positions commerciales de la Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, des États-Unis durant cette période. Toujours selon les statistiques sud-africaines, entre 1970 et 1975 la part de la France dans les importations sud-africaines s'est quelque peu améliorée pour passer de 3,4 à 4,4 %. Cette augmentation doit toutefois être mise en rapport avec celle des importations d'origine japonaise qui ont progressé sur la même période de 8,6 % à 11 %, tandis que celles d'Allemagne fédérale croissaient de 14,7 % à 18,6 % (90). En résumé, jusqu'en 1975, les relations commerciales entre la France et l'Afrique du Sud doivent leur importance aux ventes d'armements qui n'apparaissent pas dans les statistiques sud-africaines.

La part des investissements français en Afrique du Sud stagne autour de 6 % du total des investissements étrangers durant cette même période 1960-1975 (91). En 1969, les avoirs français, qui s'élèvent à 1,6 milliard de francs, sont constitués pour moitié d'investissements indirects dans des sociétés cotées à la Bourse de Paris — les fameux placements de portefeuilles dans les mines d'or sud-africaines. Ici encore les données statistiques brutes sont trompeuses : les investissements de portefeuilles représentent 66 % du total des investissements français. Sans témoigner d'un quelconque dynamisme, ces investissements indirects valent néanmoins à la France de figurer au troisième rang parmi les investissements étrangers.

(88) La notion d'« échanges civils non sensibles » permet de garder à l'esprit que les données statistiques douanières sud-africaines ne comptabilisent pas les transactions sur l'or, l'uranium, le pétrole et les armements.

(89) Selon les données sud-africaines, les exportations françaises vers l'Afrique du Sud ont augmenté de 656 % entre 1960 et 1970 souligne ainsi M. Noël ; « L'évolution des relations économiques entre la France et l'Afrique du Sud », *Revue française d'études politiques africaines*, n° 74, février 1972, p. 43-44.

(90) Republic of South Africa, *Statistical Yearbook*, Bureau of Statistics, Pretoria, diverses années. L'érosion des positions britanniques se traduit par un déclin de 22 % à 19,7 % des parts du marché sud-africain.

(91) *Le Monde*, 27 août 1974.

A partir de 1974, les missions économiques françaises se succèdent en Afrique du Sud pour tenter de tirer profit d'une conjoncture politique dont on estime à Paris qu'elle avait été insuffisamment exploitée. Services officiels et ministères français engagent une offensive tous azimuts pour la prospection de grands contrats. Le Centre français du Commerce extérieur (CFCE) dans une étude qu'il consacre à l'Afrique du Sud, en mai 1975, s'en fait l'écho. La France, peut-on lire, « est sans doute le pays aujourd'hui le mieux placé pour développer ses relations avec l'Afrique du Sud ». En effet, elle :

« ... est considérée comme le seul véritable soutien de l'Afrique du Sud parmi les grands pays de l'Occident. Non seulement elle lui fournit l'essentiel des armements nécessaires à sa défense, mais elle s'est montrée bienveillante, sinon un allié, dans les débats et les votes des organisations internationales (92). »

Une telle présentation des choses n'est pas sans susciter un certain agacement au sein du secteur privé sud-africain si l'on en juge par ce qu'écrit quelques semaines plus tard le représentant parisien de la Fondation sud-africaine. Dans la rubrique régulière qu'il rédige pour *South Africa International*, il tente, lui aussi, de percer les raisons qui font que « les relations économiques franco-sud-africaines, au regard de tous les encouragements prodigués, ne se sont pas développées aussi rapidement qu'elles l'auraient pu ». Les hommes d'affaires sud-africains, explique-t-il :

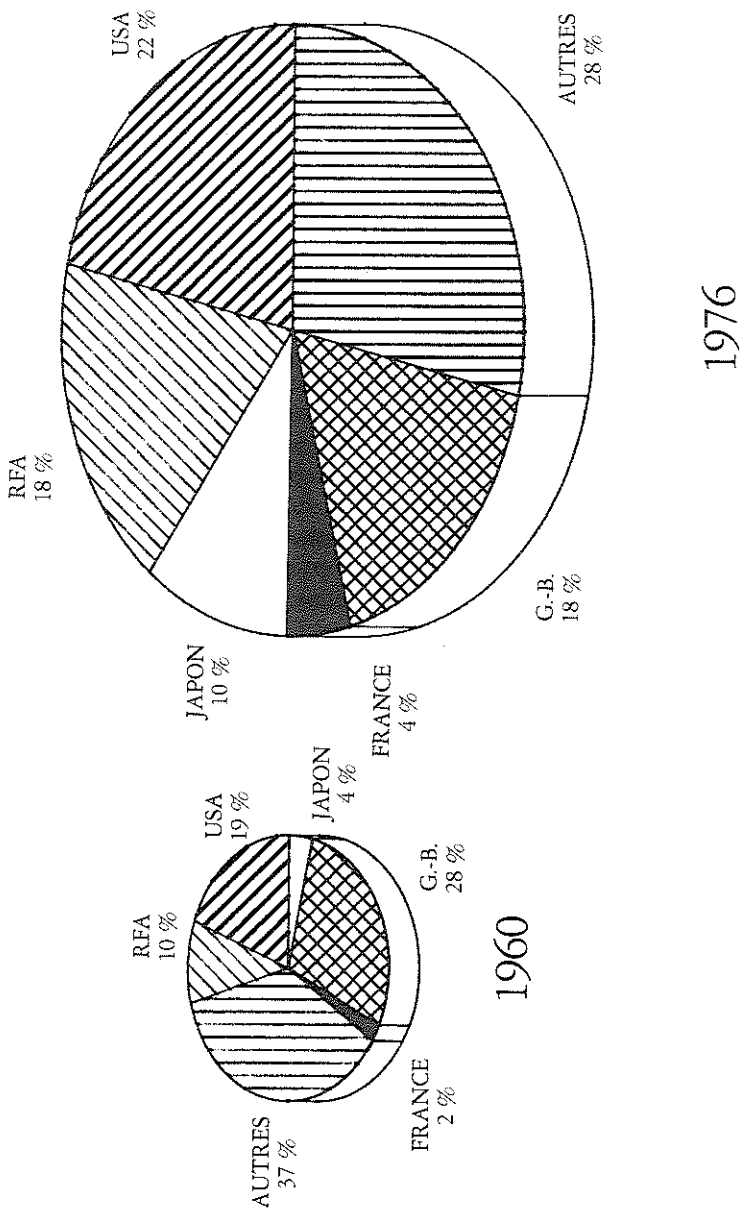
« ... ont parfois l'impression que les Français considèrent que, parce que la France a vendu des armes à l'Afrique du Sud, les compagnies sud-africaines devraient favoriser de manière déraisonnable les milieux d'affaires français. Les Sud-Africains se demandent également parfois si leurs nombreux visiteurs français ont pleinement saisi les modes de fonctionnement de l'économie sud-africaine, à maints égards moins centralisée et contrôlée par l'État que celle de la France. En outre, les Sud-Africains se plaignent de temps à autre de ce que les Français... ne peuvent pas communiquer efficacement en anglais (93). »

Si l'Afrique du Sud devient, en 1976, le premier client de la France dans le monde pour le secteur des biens d'équipements, c'est par suite de la signature d'importants contrats entre des entreprises françaises et des établissements publics sud-africains : l'ESCOM (centrale nucléaire de Koeberg), SASOL (unité d'oxygène), les *South African Railways* (ligne Sishen-Saldanah, fourniture de locomotives électriques) les Postes (maté-

(92) *Moniteur officiel du Commerce international*, 23 juin 1975, p. 13.

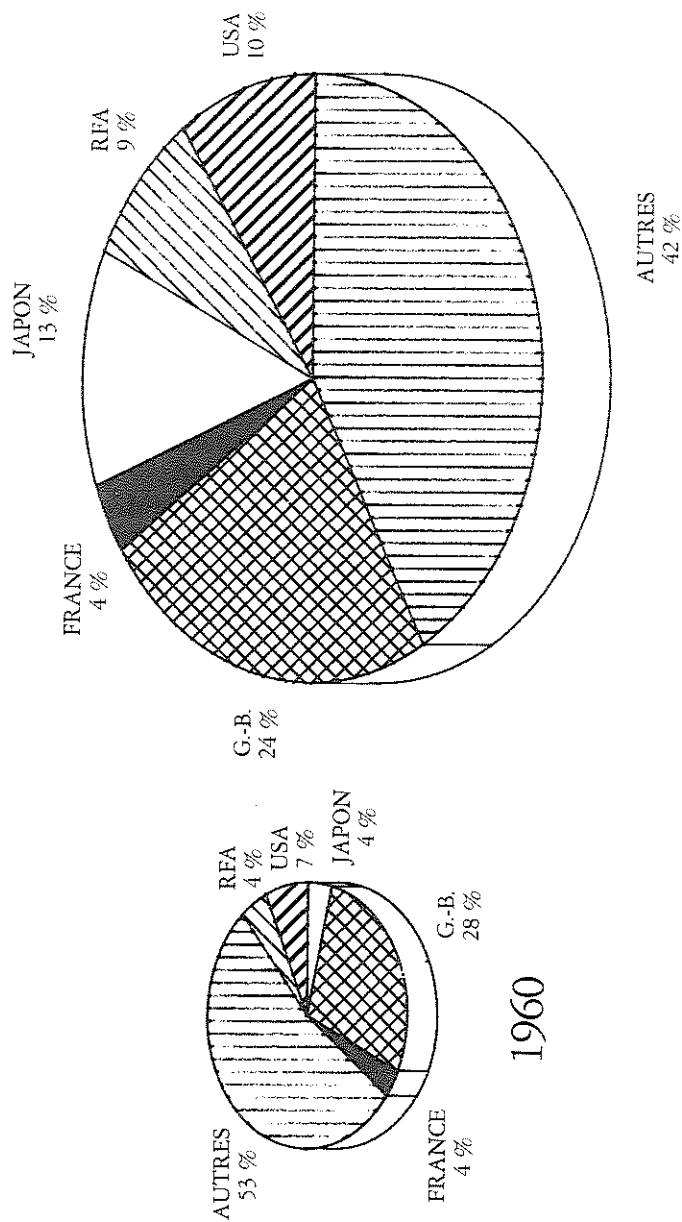
(93) D. Colborne in *South Africa International*, juillet 1975, n° 1, p. 46-7.

1 — LA PART DE LA FRANCE DANS LES IMPORTATIONS SUD-AFRICAINES, 1960-1976



N.B. : La taille des carreaux rend compte de l'augmentation de la valeur globale des échanges.

2 — LA PART DE LA FRANCE DANS LES EXPORTATIONS SUD-AFRICAINES, 1960-1976



1976

Source : Republic of South Africa, *Statistical Yearbook*, Bureau of Statistics, Pretoria, *passim*.

riel télécommunications), les *South African Airways* (Airbus)... Toutefois, force est de constater, un an plus tard, que « le développement des affaires avec le secteur public sud-africain n'a exercé aucun effet d'entraînement, même limité, sur les ventes au secteur privé sud-africain » (94). Les ventes françaises aux groupes miniers et chimiques sud-africains, dont les besoins d'équipement sont alors considérables, sont demeurées « inexistantes », tandis que stagnait la part des exportateurs privés français dans les domaines plus traditionnels des biens de consommation, du petit outillage ou des produits chimiques.

Malgré les relations politiques particulièrement étroites qui se sont développées entre la France et l'Afrique du Sud depuis le début des années soixante, la percée des entreprises françaises sur le marché sud-africain est demeurée des plus limitées en dehors des champs d'activité balisés par des organismes publics ou para-publics sud-africains. Parce qu'elles sont souvent liées au transfert de technologies sensibles, les exportations françaises demeurent largement dépendantes du maintien de relations confiantes au niveau des États.

b) *Un catalyseur : le contrat de Koeberg*

A la suite de l'annonce de l'attribution du contrat de Koeberg, fin mai 1976, la politique française va devoir se durcir et, en l'espace d'un an, s'aligner sur celle des autres pays occidentaux. S'il constitue une bonne affaire sur le plan commercial, le contrat de Koeberg vaut en effet à la France des critiques d'autant plus vives qu'il a été annoncé deux semaines avant que les événements de Soweto ne viennent soulever l'indignation de la communauté internationale (95).

Ce sont des considérations politiques qui, en 1976, militent en faveur de l'attribution au consortium Framatome-Alsthom-Spie Batignole du contrat pour la construction de la centrale nucléaire à Koeberg (6 milliards de FF). Annoncée fin mai, la décision constitue alors une surprise par rapport à la présélection initiale d'un consortium composé d'intérêts américains et néerlandais-suisses. Ils ont finalement été exclus au regard d'inquiétudes suscitées par la montée, aux États-Unis et aux Pays-Bas, de controverses autour de ce contrat (96). La fiabilité du soutien français à l'Afrique du Sud semble à toute épreuve, ainsi qu'en témoigne l'annonce

(94) « Présence française sur le marché sud-africain », in *Afrique du Sud, réserve stratégique de matières premières*, Paris, Agefi, octobre 1977, p. 17.

(95) Le 16 juin, la police tire sur des étudiants et en tue plusieurs alors qu'ils protestaient, à Soweto, contre l'introduction de l'enseignement obligatoire en afrikaans dans toutes les écoles noires du Transvaal. Une vague d'agitation, sans précédent depuis la période de Sharpeville, va s'ensuivre jusqu'en 1980.

(96) H. Schissel, « How France and South Africa did the nuclear deal », *African Development*, août 1976, p. 78-1-5.

quasi simultanée, faite à Paris, de la vente de deux avisos-escorteurs armés de missiles Exocet.

Certes, la France a abandonné un an auparavant sa traditionnelle distinction entre armes offensives et défensives : en août 1975, Valéry Giscard d'Estaing a annoncé, durant une visite officielle au Zaïre, l'établissement d'un embargo sur les livraisons d'armes « continentales et aériennes » à l'Afrique du Sud. Toutefois, la portée de cet engagement (destiné à atténuer les critiques aux Nations unies et à satisfaire les clients potentiels de l'aéronautique française en Afrique noire) s'est vite révélée largement symbolique. La plupart des armements placés sous embargo sont désormais fabriqués sous licence en Afrique du Sud ; en outre, ni les contrats en cours, ni les livraisons d'armements navals — secteur où d'importantes commandes sont envisagées par l'Afrique du Sud — ne seront concernés.

c) *La montée des pressions africaines*

Les risques de détournement du contrat de Koeberg à des fins militaires, la multiplication des interventions françaises sur le continent et la poursuite de ventes d'armements à l'Afrique du Sud valent désormais à la France d'être violemment critiquée dans les instances internationales.

Devant cette situation, on tente, à Paris, de dédramatiser l'acceptation du contrat en l'assortissant de solides garanties : le 6 août, la signature intervient après que le consortium français a fait examiner le contrat par l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). En vertu d'un accord, signé par les gouvernements français et sud-africain en décembre de la même année, l'Afrique du Sud va s'engager à n'utiliser la centrale qu'à des fins pacifiques. L'AIEA est, en outre, chargée, dans le cadre d'un accord qu'elle signe avec l'Afrique du Sud en janvier 1977, de contrôler la mise en service et l'utilisation de la centrale, ainsi que le rapatriement vers la France de tous les déchets à retraiter (en vue de la récupération du plutonium).

Mais ceci ne touche guère aux problèmes de fond. Au début du mois d'août 1977, à la veille d'entreprendre un périple destiné à engager une normalisation des rapports avec les États de la Ligne de Front, Louis de Guiringaud annonce un embargo total sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud (chapitres X et XIV). Mal accueillie à Pretoria, cette décision ne remet pourtant pas en cause les contrats en cours, à savoir la livraison de deux sous-marins Agosta et de deux avisos-escorteurs (97). En Afrique comme aux Nations unies, la diplomatie française n'en est pas moins contrainte de demeurer sur la défensive : objet de vives critiques lors de son passage en Zambie et au Mozambique, le ministre français des Affaires

(97) Le *Star* de Johannesburg (11 août 1977) titre par exemple : « Le cynisme français, dans ce qu'il a de meilleur ou de pire ».

étrangères a décidé d'interrompre son voyage en Tanzanie pour protester contre l'accueil qui lui avait été fait. Parallèlement, alors que s'amplifie la rumeur de préparatifs d'une explosion nucléaire sud-africaine, la France est (à tort) tenue pour responsable de l'état d'avancement de l'Afrique du Sud dans ce domaine. Le ministre français des Affaires étrangères réagit alors violemment en faisant pression sur l'Afrique du Sud, informée qu'une éventuelle explosion nucléaire « pourrait avoir des conséquences graves sur les relations entre les deux pays » (98).

Trois mois plus tard, la France vote la résolution 418 du 4 novembre 1977 par laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU impose un embargo sur toutes les ventes d'armes à l'Afrique du Sud (99). Afin de bien souligner sa volonté de rupture avec le passé, la France réitère le 30 novembre, dans une note verbale adressée au secrétaire général des Nations unies, son engagement d'appliquer sans restriction l'embargo qu'elle a voté. Conformément à cette résolution, toutes les commandes sud-africaines en cours sont annulées, ce qui, à court terme, remet en cause la livraison des deux avisos-escorteurs, alors imminente (ils seront finalement vendus à l'Argentine). La décision est d'autant plus mal reçue en Afrique du Sud que la France s'était engagée à fournir ces deux avisos à l'époque des négociations du contrat de Koeberg. Qui plus est, cet engagement n'avait pas été remis en cause par le ministre français des Affaires étrangères lors de son annonce d'un embargo sur les futurs contrats, en août. Dans le port de Lorient, l'un des deux navires a atteint le stade des essais : il bat déjà pavillon sud-africain (bien que n'ayant pas encore été réglé en totalité) et son équipage, venu d'Afrique du Sud, en a pris possession. Outre cela, la construction sous licence du Mirage F-1 doit alors être abandonnée (voir *supra*).

Venant s'ajouter aux pressions exercées après l'annonce d'une possible explosion nucléaire sud-africaine, le dédit français de novembre 1977 a mis brutalement fin aux relations spéciales que les États français et sud-africain entretenaient depuis 1963. La France, déclarera plus tard l'ambassadeur de France à Pretoria, avait « de nombreux autres engagements et des responsabilités en Afrique et nous commençons à donner l'impression d'avoir deux politiques qui étaient plus ou moins contradictoires » (100).

De fait, le réajustement de la politique suivie en Afrique australe peut être considéré comme une conséquence directe de la politique giscardienne d'ouverture à des partenaires africains extérieurs à la sphère d'influence traditionnelle de la France. Ce faisant, la politique française s'est alignée sur le modèle de relations que les autres grands États occidentaux entretiennent avec l'Afrique du Sud. C'est la fin des relations spéciales, ce n'est pas celle, du moins l'espère-t-on, des grands contrats touchant aux secteurs civils et para-militaires.

(98) L. de Guiringaud, in *Le Monde*, 24 août 1977.

(99) *AFP/BQA*, 1-2 novembre 1977.

(100) *The Star*, 18 juillet 1978.